

Séance du Grand Conseil

Mardi 5 octobre 2010

de 14 h.00 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Attention: dépôt des questions orales jusqu'à 16h30

Séance d'information sur le PALM, salle du Bicentenaire à 12h15

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
	1.	<p>Communications</p> <p>Mme la Présidente annonce la naissance de Lucie Corbat, fille de Mme la député Florence Golaz, née le 4 octobre à 8h33 à Nyon. Elle pèse 2.7 kgs et mesure 45 cm.</p> <p>Madame la Présidente rappelle aux députés qu'ils ont la possibilité de s'inscrire aux 24 heures de natation, ce samedi 9 octobre.</p> <p>Madame la Présidente souhaite, avec une semaine de retard, et s'en excuse, un heureux anniversaire à MM les députés Clot et Borel</p>			
	2.	<p>Dépôts</p> <p>Interpellations : (10_INT_431) Jean Christophe Schwaab, (10_INT_432) Marc-Olivier Buffat, (10_INT_433) Gloria Capt, (10_INT_434) Jean-Michel Dolivo, (10_INT_435) Jean-Yves Pidoux, (10_INT_436) Béatrice Métraux, (10_INT_437) Eric Walther.</p> <p>Postulats : (10_POS_213) Jean-François Cachin, (10_POS_214) Jean-Jacques Truffer, (10_POS_215) François Payot.</p> <p>Initiative : (10_INI_038) Jacques Nicolet.</p> <p>Résolution : (10_RES_040) Frédéric Borloz.</p>			
RENV-CE	3.	(10_INT_427) Interpellation Philippe Modoux - Le train des Vignes ne doit-il pas favoriser le trafic des voyageurs avant le transport des marchandises? (Ne souhaite pas développer)			
RENV-CE	4.	(10_INT_429) Interpellation Jacques Nicolet - Peut-on sécuriser de meilleure façon la route de Vallorbe jusqu'à la douane française? (Ne souhaite pas développer)			
RENV-CE	5.	(10_INT_428) Interpellation Fabienne Despot - Faut-il maintenir tel quel le projet de musée des Beaux-Arts? (Souhaite développer)			
RENV-CE	6.	(10_INT_430) Interpellation François Brélaz - Remise de bandes sonores à des médias dans le cadre de l'affaire Skander Vogt: le Conseil d'Etat est-il prêt à faire toute la transparence? (Souhaite développer)			

Séance du Grand Conseil

Mardi 5 octobre 2010

de 14 h.00 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-COM	7.	(10_POS_211) Postulat Olivier Epars et consorts contre l'assèchement estival des cours d'eau (Souhaite développer et demande le renvoi en comm. avec plus de 20 signatures)			
TRAITE	8.	(GC 140) Election complémentaire de trois juges suppléants au Tribunal cantonal Bulletins délivrés: 127 Bulletins rentrés: 126 Bulletins nuls: 0 Bulletins valables: 126 Majorité absolue: 64 Bulletins blancs: 9 Sont élues: Mme Christine Magnin, avec 116 voix, Mme Marlène Kistler Vianin, avec 115 voix. Voix éparse: 1		Freymond Cantone F.	
TRAITE	9.	(GC 141) Election complémentaire de d'un assesseur à la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal Bulletins délivrés: 124 Bulletins rentrés: 117 Bulletins nuls: 0 Bulletins valables: 117 Majorité absolue: 59 Bulletins blancs: 17 Est élu: M. Ferenc Irmay Miklos avec 97 voix. Voix éparses: 3		Freymond Cantone F.	

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA+M	10.	<p>(295) Exposé des motifs et projet de décret autorisant le Conseil d'Etat à vendre, dans le cadre de l'assainissement du parc immobilier de l'Etat de Vaud, le bien-fonds portant le numéro de parcelle 10'253 du cadastre de la Commune de Lausanne, comprenant l'immeuble du "Lausanne-Moudon", pour un montant de CHF 3'000'000.- (3ème débat)</p> <p>(3ème débat): art. 1, la version du 1er débat, avec art. (oui) est opposée à la version du 2ème débat, sans article (non): la version du 1er débat est préférée par 68 oui, 59 non et 4 abstentions. Au vote nominal, le 1er vote est confirmé par 74 oui, 61 non et 3 abstentions. Art. 2, la version du 1er débat, avec art. (oui) est opposée à la version du 2ème débat, sans article (non): la version du 1er débat est préférée par 72 oui, 45 non et 18 abstentions. Au vote final, le projet de décret est adopté par parr 71 oui, 61 non et 3 abstentions. Fin du 3ème débat.</p>	DINF.	Mercier P.A.	
OA	11.	<p>(320) Exposé des motifs et projet de décrets</p> <ul style="list-style-type: none"> - accordant un crédit d'investissement de CHF 6'642'000.- destiné à financer l'assainissement énergétique du bâtiment Centre Blécherette 1, au Mont-sur-Lausanne - accordant au Conseil d'Etat un crédit d'investissement de CHF 5'684'000.- destiné à financer l'assainissement énergétique du bâtiment Ecole Professionnelle de Commerce, à Lausanne - accordant au Conseil d'Etat un crédit d'investissement de CHF 30'014'000.- destiné à financer l'assainissement énergétique du bâtiment Haute Ecole d'Ingénierie et de Gestion, à Yverdon-les-Bains <p>(2ème débat) (Majorité absolue des membres du Grand Conseil requise)</p> <p>(2ème débat): 1er décret, de 6'642'000: art. 1 et 2 adoptés sans discussion. Au vote final à la majorité absolue des députés, le projet de décret est adopté par 113 oui, 1 non et aucune abstention. Fin du 2ème débat.</p> <p>2ème décret, de 5'684'000.-; art. 1 et 2 adoptés sans discussion. Au vote final à la majorité absolue des députés, le projet de décret est adopté par 122 oui. Fin du 2ème débat.</p> <p>3ème décret, de 30'014'000.-; art. 1 et 2 adoptés sans discussion. Au vote final à la majorité absolue des députés, le projet de décret est adopté par 115 oui. Fin du 2ème débat.</p>	DINF.	Labouchère C.	

Séance du Grand Conseil

Mardi 5 octobre 2010

de 14 h.00 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA	12.	<p>(280) Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit d'étude n° 2 de CHF 4'950'000.- pour financer les études complémentaires en vue de la construction de la nouvelle route de liaison RC 177 entre le pôle de développement de Vufflens-la-Ville/Aclens et la jonction autoroutière de Cossonay sur les communes d'Aclens, Vufflens-la-Ville et Penthaz et</p> <p>Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation André Marendaz concernant le projet de la route de liaison entre le pôle de développement Aclens-Vufflens-la-Ville et la jonction autoroutière de Cossonay, RC 177(2ème débat) (Majorité absolue des membres du Grand Conseil requise)</p> <p>(2ème débat): art. 1 accepté par 79 oui, 36 non et 8 abstentions. Art. 2 accepté avec quelques avis contraires et abstentions. Au vote final à la majorité absolue des députés, le projet de décret est accepté par 79 oui, 38 non et 6 abstentions. Au vote nominal, le projet de décret est accepté par 81 oui, 41 non et 6 abstentions. Fin du 2ème débat.</p> <p>La réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation André Marendaz est traitée.</p>	DINF.	Ducommun P. (Majorité), Mahaim R. (Minorité)	
TRAITE	13.	<p>(09_INT_282) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Stéphane Montangero et consorts demandant si, s'agissant de la CGN, le Conseil d'Etat navigue à vue</p> <p>Ce point de l'ordre du jour est traité conjointement avec le point 14.</p> <p>Détermination Montangero et consort suite aux réponses aux deux interpellations acceptée par 123 oui et 5 abstentions. Cette détermination est ainsi transmise au Conseil d'Etat.</p>	DINF.		
TRAITE	14.	<p>(09_INT_285) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Catherine Labouchère et consorts concernant la CGN et demandant s'il y a le feu au lac</p>	DINF.		
TRAITE	15.	<p>(10_INT_361) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Nicolas Rochat et consorts concernant l'optimisation de ligne ferroviaire Le Brassus-Vallorbe-Lausanne : à quand une concrétisation de la part du Canton ?</p>	DINF.		

Séance du Grand Conseil

Mardi 5 octobre 2010

de 14 h.00 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA+M	16.	<p>(287) Exposé des motifs et projet de décret portant approbation par le Canton de Vaud de la convention relative au système d'alerte enlèvement et Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la motion Jean-Marie Surer et consorts au nom des groupes libéral et radical - Pour une "alerte enlèvement" au niveau national (09_MOT_069)(1er débat)</p> <p>(1er débat): entrée en matière acceptée à l'unanimité. Art. 1, amdt com accepté avec une abstention. Art. 1 amendé accepté. Art. 2, amdt com accepté à l'unanimité. Art. 2 accepté. Fin du 1er débat. Une demande de 2ème débat immédiat est acceptée (majorité des 2/3 requise) par 80 oui et 7 abstentions. (2ème débat): art. 1 et 2 acceptés sans discussion. Au vote final, le projet de décret est accepté 87 oui. Fin du 2ème débat. Le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la motion Surer est accepté à l'unanimité.</p>	DSE.	Despot F.	
OA+M	17.	<p>(203) Exposé des motifs et projet de loi modifiant la loi d'application dans le Canton de Vaud de la loi fédérale du 24 juin 1995 sur l'égalité entre femmes et hommes(1er débat)</p> <p>(1er débat): entrée en matière acceptée avec un avis contraire et quelques abstentions. Art. 4a, al. 1, amdt com accepté avec quelques abstentions. Art. 4a, al. 3, amdt com accepté. Art. 4a amendé accepté. Fin du 1er débat. Une demande de 2ème débat immédiat est acceptée par 70 oui, 16 non et 14 abstentions. (2ème débat): art. 4a accepté avec quelques abstentions. En vote final, le projet de loi est accepté avec quelques abstentions. Fin du 2ème débat.</p>	DSE.	Jaquet-Berger C.	
OA	18.	<p>(254) Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Yves Ferrari et consorts pour plus de publicité des contrôles des normes ORNI</p> <p>Les conclusions de la commission (acceptation du rapport) sont acceptées avec quelques avis contraires.</p>	DSE.	Despot F.	

Séance du Grand Conseil

Mardi 5 octobre 2010

de 14 h.00 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-T	19.	(237) Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les postulats : - Régis Courdesse et consorts - MINERGIE ou son équivalent énergétique : indispensable immédiatement pour bâtir la société à 2'000 watts, - Anne Baehler Bech demandant de mettre en oeuvre un contrôle systématique et efficace du respect des normes concernant l'isolation thermique des bâtiments et rapport intermédiaire sur la motion Michel Renaud demandant l'introduction dans le LATC ou le RLATC d'une disposition privilégiant l'utilisation de l'énergie solaire en autorisant une orientation du faîte des immeubles permettant un rendement optimal des capteurs solaires	DSE.	Poncet G.	12/10/2010
OA	20.	(264) Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Dominique Bonny et consorts demandant quelles mesures le Conseil d'Etat entend prendre pour réguler le débit minimum et la qualité sanitaire de l'Orbe supérieure Les conclusions de la commission (acceptation du rapport) sont acceptées avec une abstention.	DSE.	Décosterd A.	
RENV-T	21.	(236) Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Nuria Gorrite et consorts - Pour un dépôt volontaire et gratuit des armes personnelles des militaires à l'arsenal	DSE	Mayor O.	12/10/2010
RENV-T	22.	(253) Exposé des motifs et projet de loi modifiant la loi du 28 février 1956 sur les communes et Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la motion Marc Vuilleumier demandant que les titulaires d'un permis C puissent exercer le métier de policier dans le Canton de Vaud(1er débat)	DSE.	Buffat M. (Majorité), Deriaz P. (Minorité)	12/10/2010
RENV-T	23.	(267) Exposé des motifs et projet de loi d'application de l'ordonnance fédérale sur l'aide au Service consultatif et sanitaire en matière d'élevage de petits ruminants(1er débat)	DSE.	Pernoud P.A.	12/10/2010
RENV-T	24.	(268) Exposé des motifs et projet de loi d'application de l'ordonnance fédérale sur l'aide au Service consultatif et sanitaire en matière d'élevage porcin (LVOSSP)(1er débat)	DSE.	Pernoud P.A.	12/10/2010

Séance du Grand Conseil

Mardi 5 octobre 2010

de 14 h.00 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-T	25.	(296) Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat du Groupe les Verts pour un centime de l'eau prélevé à des fins de coopération internationale	DSE.	Mercier P.A. (Majorité), Duvoisin G. (Minorité)	12/10/2010

Le (La) président-e :

Le (La) secrétaire :